



Société d'indemnisation
en matière d'assurances IARD



2024

Rapport annuel

Mission de la SIMA

La Société d'indemnisation en matière d'assurances IARD (SIMA) a pour mission de protéger les titulaires de police admissibles contre les pertes financières excessives dans l'éventualité où un assureur membre deviendrait insolvable.

Nous nous efforçons de limiter les coûts liés à l'insolvabilité des assureurs et, en protégeant financièrement les titulaires de police, nous cherchons à maintenir la grande confiance que les consommateurs et les entreprises ont envers l'industrie canadienne des assurances IARD.

Principes de la SIMA

- Dans le cas peu probable où une société d'assurance deviendrait insolvable, les titulaires de police doivent être protégés contre les pertes financières excessives grâce au règlement rapide des demandes d'indemnité admissibles.
- Une bonne préparation financière est essentielle pour que la SIMA puisse intervenir efficacement en cas de liquidation d'une société d'assurance. La SIMA doit pour cela avoir une capacité financière adéquate et gérer prudemment les fonds d'indemnisation.
- Une saine gouvernance, des parties prenantes bien informées et la prestation rentable des services aux membres sont les piliers de la réussite de la SIMA.
- Des consultations fréquentes et ouvertes avec les assureurs membres, les organismes de réglementation, les liquidateurs et d'autres parties prenantes contribueront à l'amélioration de la performance de la SIMA.
- Une connaissance approfondie de l'industrie des assurances IARD acquise grâce à la recherche appliquée et à l'analyse est essentielle pour assurer un suivi efficace des risques d'insolvabilité.

Table des matières

Principales réalisations de 2024	2
Message du président du conseil d'administration	5
Message du président et chef de la direction	8
Contexte opérationnel	14
Rapport sur la gestion du risque	19
Forum des gestionnaires de risques	22
États financiers	24
Conseil d'administration de la SIMA	43
Personnel et coordonnées de la SIMA.	45
Organismes de réglementation des assurances au Canada . .	46
Liste bilingue des sociétés membres de la SIMA	48

Principales réalisations de 2024

- **Réaliser le plan d'action relatif aux couvertures et aux plafonds d'indemnisation** – En tête de nos priorités pour 2024 figurait

l'achèvement de notre plan d'action. En 2023, nous avons examiné l'étendue des couvertures, les plafonds de réclamation, le remboursement des primes non acquises, les demandes d'indemnité pour préjudice, la limite d'admissibilité pour l'assurance des entreprises et les plafonds d'indemnisation à l'échelle provinciale. Avec l'approbation des membres et des organismes de réglementation, notre conseil d'administration a autorisé un rajustement annuel des plafonds d'indemnisation en fonction de l'inflation pour l'assurance automobile et l'assurance des biens des particuliers. En juillet, le plafond d'indemnisation a été porté de 500 000 \$ à 520 000 \$ pour l'assurance des biens des particuliers et de 400 000 \$ à 415 000 \$ pour l'assurance automobile.

- **Améliorer notre capacité de résolution (Enjeu prioritaire n° 1 pour 2024)**

– La consultation approfondie menée auprès de l'industrie en 2020 à propos de l'élargissement du « coffre à outils » de résolution de la SIMA a donné lieu au projet d'intégrer à la SIMA un « assureur-relais » réglementé par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF). En 2024, nous avons travaillé étroitement avec le BSIF sur un processus de demande simplifié pour concrétiser ce projet. Nous avons présenté notre demande et celle-ci est actuellement étudiée par le ministre des Finances.

- **Augmenter notre capacité financière (Enjeu prioritaire n° 2 pour 2024)**

– Nous avons renouvelé notre ligne de crédit de soutien renouvelable de 250 M\$, avec l'appui des six grandes banques canadiennes. Cette facilité de crédit complète nos ressources financières d'urgence (notre Fonds d'indemnisation totalise un peu plus de 63 M\$) et peut être utilisée en cas de résolution ou de liquidation. L'augmentation de notre capacité financière nous permet désormais de répondre aux besoins en fonds d'urgence à court terme qui découleraient d'une situation touchant l'ensemble des assureurs membres à l'exception des 15 plus grands. Nous avons également obtenu des cotes de crédit de qualité élevée de la part de deux grandes agences de notation. Ces cotes, qui sont réévaluées annuellement, donnent à la SIMA la possibilité de recourir aux marchés financiers pour obtenir du financement par emprunt. Leur faible coût annuel cadre avec notre stratégie d'options économiques.

- **Réduire le risque systémique (Enjeu prioritaire permanent)** – Tandis que nous attendons que soit finalement adopté un mécanisme de filet de sécurité fédéral donnant accès à des liquidités, nous avons continué de travailler sur une série de mesures supplémentaires visant à atténuer le risque systémique. Nous avons modifié le Plan de fonctionnement de la SIMA pour que la détermination de toute cotisation générale soit fondée sur la « meilleure estimation du risque » afin de réduire le risque systémique en cas de faillites en série d'assureurs membres. Nous avons demandé que la SIMA soit désignée comme « association d'indemnisation » en vertu de la *Loi sur les sociétés d'assurance* fédérale pour qu'il nous soit plus facile d'échanger de l'information avec les autorités de réglementation et de nous présenter comme un intervenant de confiance en situation de crise. Le travail se poursuit avec Finances Canada relativement à ce dossier. Nous avons également collaboré avec succès avec la BCFSA (l'autorité des services financiers de la Colombie-Britannique) et d'autres parties prenantes (notamment le BSIF, le CCRRA, l'AMF, le BAC et le conseil de la SIMA) pour exécuter un exercice de simulation informatique visant à vérifier l'efficacité et l'efficacé des protocoles d'intervention dans le cas où le conseil de la SIMA n'aurait d'autre choix que de « couper le circuit » pour éviter une contagion systémique.
- Nous avons publié la plus récente étude de la SIMA dans la collection *Why Insurers Fail (La faillite chez les assureurs)* intitulée *When it Rains... it Pours : Analyzing failure clusters and Canada's ability to respond*. La SIMA a toujours modélisé sa capacité de protéger les titulaires de police contre la faillite d'un assureur membre, et nous gérons nos ressources financières de manière à nous assurer de pouvoir intervenir rapidement en cas de faillite d'une société membre de taille moyenne. Nous avons aussi modélisé le risque systémique potentiel lié à une catastrophe provoquant des faillites en série et avons déterminé un « point de bascule » au-delà duquel notre mécanisme de financement serait submergé. Notre récente étude a innové en cherchant à modéliser notre capacité de faire face à des faillites d'assureurs membres qui surviennent en « grappes » au cours d'une même année ou d'une courte période de quelques années. Elle examine aussi en profondeur l'expérience particulière de trois autres pays où on a récemment observé d'importantes grappes de faillites. Cette recherche aidera notre conseil à réévaluer la limite établie par la SIMA quant à son appétence pour le risque.

- Nous avons également publié la deuxième édition de notre ouvrage *Global Failed Insurer Catalogue*. Cette nouvelle édition rend compte du nombre stupéfiant d'assureurs, soit 568, qui ont fait faillite dans 57 territoires différents dans le monde depuis l'an 2000. Ce projet de recherche déterminant, mené par Grant Kelly, économiste principal de la SIMA, et Zhe (Judy) Peng, associée de recherche, démontre de manière convaincante le risque continu de faillites d'assureurs dans les économies développées et en développement. Malgré les améliorations importantes apportées aux régimes prudentiels qui encadrent l'industrie des assurances autour du globe, la mise à jour du catalogue témoigne de manière évidente qu'un assureur peut faire faillite n'importe où, n'importe quand.
- En 2024, nous avons tenu trois rencontres virtuelles du Forum des gestionnaires de risques et trois webinaires sur les risques émergents. Les inscriptions en ligne à tous les événements se sont maintenues à un niveau record, partout au Canada.
- Nous avons publié quatre numéros de notre bulletin *Parlons solvabilité* en 2024. Ce bulletin très apprécié, dont la liste de diffusion dans l'industrie ne cesse de prendre de l'ampleur, bénéficie d'une solide couverture dans la presse spécialisée et de commentaires favorables de l'industrie sur les questions d'actualité traitées à chaque numéro.
- Nous continuons d'accroître la visibilité de la SIMA grâce à l'utilisation des plateformes de médias sociaux (X et LinkedIn) pour mobiliser les membres et le public.
- Nous avons continué de collaborer activement avec le Forum international des fonds de garantie des assurances (IFIGS) et sommes ainsi exposés aux meilleures pratiques internationales. La SIMA copréside le groupe de travail sur les principes directeurs et le profil de l'IFIGS. Elle a aussi participé à la consultation publique de l'Association internationale des contrôleurs d'assurance (IAIS) sur les modifications proposées relativement aux pouvoirs de règlement des faillites et de redressement. L'IFIGS a publié un profil de la SIMA dans son bulletin de liaison de décembre.



En repensant à ma première année en tant que président du conseil d'administration de la SIMA, je peux dire que celle-ci a été à la fois productive pour la SIMA et mouvementée pour l'industrie. Les assureurs IARD du Canada se souviendront longtemps de l'été 2024. Quatre tempêtes catastrophiques distinctes ayant provoqué chacune des dommages se chiffrant dans les milliards de dollars ont frappé le pays le même mois. Les pertes assurées ont totalisé plus de 8 G\$. Les pertes pour un seul mois (juillet) ont dépassé le chiffre des pertes catastrophiques le plus élevé de l'histoire de l'industrie enregistré pour toute année antérieure. Nous craignons une érosion du capital de base de certains membres de la SIMA au troisième trimestre de 2024, mais les résultats du trimestre ont montré que les assureurs IARD du Canada ont réussi, grâce à leur bonne fortune et à leur saine gestion, à survivre à tout ce que mère Nature a fait subir au pays.

Sans surprise, les chiffres du troisième trimestre de 2024 ont été nettement moins bons que ceux de la même période en 2023. Le résultat net du trimestre a affiché une baisse de 227 M\$, et le Ratio net des activités d'assurance (RNAA) s'est établi à 125,5 % pour l'assurance des biens des particuliers. Ce chiffre est pire que le ratio déjà mauvais de 111,5 % établi pour cette période en 2023. Le RNAA calculé pour

« **Les pertes assurées ont totalisé plus de 8 G\$. Les pertes pour un seul mois (juillet) ont dépassé le chiffre des pertes catastrophiques le plus élevé de l'histoire de l'industrie enregistré pour toute année antérieure** »

l'assurance des biens des entreprises est également passé de 89,6 % pour le troisième trimestre de 2023 à 102,1 % pour la même période en 2024. Heureusement, toutefois, le difficile troisième trimestre de 2024 a suivi six mois de vigoureuse rentabilité pour notre industrie, et il semble qu'au total,

2024 a été une bonne année pour l'industrie. Au troisième trimestre, le rendement des capitaux propres (RCP) global de 13,4 % est resté supérieur à la moyenne à long terme de 10,5 % de l'industrie, et le RNAA établi pour les neuf premiers mois de 2024 a atteint 90,3 %. C'est à peine plus que le ratio de 90,1 % calculé pour les trois premiers trimestres de 2023.

Ces résultats étonnamment favorables peuvent être attribués à la gestion de risques prudente de notre industrie et aux très hauts niveaux de réassurance dont elle s'est dotée pour faire face aux risques de catastrophes naturelles. Les portefeuilles de placements de notre industrie

ont tiré parti des baisses de taux d'intérêt de la Banque du Canada en 2024. Le rendement du capital investi (RCI) de l'industrie est passé de 2,5 % en 2023 à 5,4 % au troisième trimestre de 2024. Il en a résulté une hausse de 137,9 % du résultat net des activités d'investissement.

Cette remontée du revenu des placements a aidé les assureurs à résister à la série de tempêtes de l'été sans trop d'effets négatifs sur le capital. Comme l'a fait valoir la SIMA dans son bulletin trimestriel *Parlons solvabilité*, les quatre dernières années constituent la période la plus rentable (données rajustées pour tenir compte de l'inflation) pour notre industrie depuis 1975. Malgré les pertes catastrophiques gigantesques subies au Canada pendant la dernière année, la rentabilité des assureurs IARD canadiens s'est maintenue. C'est une excellente nouvelle pour toutes les parties prenantes qui ont à cœur la santé et la stabilité à long terme du système d'assurance IARD.

Je suis heureux de souligner que la SIMA a réalisé des avancées considérables à l'égard de ses enjeux prioritaires en 2024. Notre chef de la direction, Alister Campbell, et sa petite équipe continuent de démontrer leur compétence à réaliser la plupart des éléments de notre ambitieux programme de modernisation. Notre conseil demeure toutefois très préoccupé du manque d'action de la part du gouvernement en ce qui concerne notre enjeu prioritaire permanent.

On ne peut nier l'inévitable. Nous avons besoin de façon urgente d'un filet de sécurité fédéral donnant accès à des liquidités pour faire face au risque existentiel de séisme. La SIMA a fait un travail remarquable en

« **Nous avons besoin de façon urgente d'un filet de sécurité fédéral donnant accès à des liquidités pour faire face au risque existentiel de séisme.** »

modélisant le risque systémique pour bien circonscrire le problème et établir le « point de bascule » au-delà duquel notre mécanisme de financement serait submergé. L'inertie gouvernementale expose à l'échec notre système de

garantie des assurances lorsque se réaliseront des situations rares mais certaines. Il est inexcusable qu'un pays du G7 comme le Canada accuse un tel déficit de protection. Nous avons besoin d'un leadership plus proactif de la part du gouvernement.

En terminant, j'aimerais remercier sincèrement, en mon nom et en celui de mes collègues du conseil d'administration, les membres de l'équipe de direction de la SIMA pour la qualité toujours élevée de leur travail. Ils ont géré avec brio une charge de travail considérable en faisant preuve de dynamisme et de détermination. Je suis reconnaissant également envers mes collègues administrateurs qui m'ont soutenu dans mon rôle de président du conseil et ont fait preuve de professionnalisme et de dévouement relativement à la mission de la SIMA. J'apprécie beaucoup leurs conseils et leurs idées à l'égard des enjeux clés. L'engagement actif du conseil continue de renforcer le travail efficace de la Société.

Je suis persuadé que la SIMA est bien placée pour poursuivre ses avancées au cours de la prochaine année et j'ai hâte que nous relevions ensemble tous les défis qui nous attendent. 🇨🇦



Introduction

La dernière année nous a montré la formidable résilience de notre industrie, nos assureurs membres ayant dû faire face au cours du même mois à quatre catastrophes différentes ayant entraîné chacune des milliards de dollars de dommages. Bien que les pertes aient impacté les résultats trimestriels, elles n'ont pas compromis fondamentalement les fonds propres. Les pertes assurées ont été largement absorbées par la réassurance, qui a procuré une marge de manœuvre assez considérable en matière de fonds propres pour protéger les assureurs membres. Certains d'entre eux, très peu nombreux, ont épuisé leur couverture de réassurance et ont dû puiser dans leur capital. Aucun, toutefois, n'a été affecté irrémédiablement par cette suite d'événements catastrophiques.

Je suis heureux de confirmer qu'aucun assureur membre de la SIMA ne s'est trouvé en difficulté financière en 2024 et qu'aucun titulaire de police canadien n'a dû recourir aux protections que la Société se tient prête à offrir dans ce cas.

Au cours de l'année écoulée, nous avons poursuivi notre travail à l'égard d'un certain nombre d'initiatives importantes que nous menons pour moderniser la Société et nous assurer d'avoir la capacité de réagir efficacement aux défis qui se posent à une industrie en évolution rapide. En étroite collaboration avec les membres talentueux et dévoués de notre conseil d'administration, nous avons fait des progrès significatifs dans la réalisation de notre ambitieux programme d'action. Les résultats que produira ce travail en cours contribueront à améliorer l'efficacité de notre modèle de fonctionnement et à nous assurer d'être prêts à affronter les types de défis qui nous attendent.

Enjeu prioritaire — Réalisation du plan d'action relatif aux couvertures et aux plafonds d'indemnisation

En tête de nos priorités pour 2024 figurait la mise en application au premier trimestre de notre plan d'action relatif à la réévaluation de nos couvertures et plafonds d'indemnisation. Cette réévaluation avait été notre enjeu prioritaire en 2023 et nous avons examiné l'étendue des couvertures, les plafonds de réclamation, le remboursement des primes non acquises, les demandes d'indemnité pour préjudice, la limite d'admissibilité pour l'assurance des entreprises et les plafonds

d'indemnisation à l'échelle provinciale. Notre analyse a permis d'établir que la SIMA offrait aux titulaires de police canadiens un degré de protection très élevé, mais aussi que l'inflation avait entraîné l'érosion

« **Avec l'approbation des assureurs membres et des autorités de réglementation, au printemps 2024, notre conseil a pris la décision de rajuster annuellement les plafonds d'indemnisation de l'assurance des biens des particuliers et de l'assurance automobile en fonction de l'inflation.** »

des plafonds d'indemnisation de la Société, même pendant la courte période de trois ans ayant suivi notre dernière analyse en 2020.

Avec l'approbation des assureurs membres et des autorités de réglementation, au printemps

2024, notre conseil a pris la décision de rajuster annuellement les plafonds d'indemnisation de l'assurance des biens des particuliers et de l'assurance automobile en fonction de l'inflation; ils ont été portés de 500 000 \$ à 520 000 \$ pour l'assurance des biens des particuliers et de 400 000 \$ à 415 000 \$ pour l'assurance automobile.

Priorité clé n° 1 de 2024 — Améliorer notre capacité de résolution

La consultation approfondie menée auprès des membres en 2020 à propos de l'élargissement du « coffre à outils » de résolution de la SIMA a donné lieu au projet d'intégrer à la SIMA un « assureur-relais » (la *Compagnie d'assurance générale PACICC-SIMA*) réglementé par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF). Ce nouvel outil améliorerait la capacité d'intervention de la Société dans diverses situations où un assureur se trouve en difficulté. Nous avons travaillé en étroite collaboration avec le BSIF sur un processus de demande simplifié, notamment sur les questions de gouvernance, de capitalisation, de cheminement de l'information et d'opérationnalisation.

Nous avons présenté notre demande et celle-ci est actuellement étudiée par le ministre des Finances. Si elle est autorisée, la mise en

« **Au lieu de s'engager dans un processus de liquidation traditionnel (et long et très coûteux), d'autres solutions de résolution s'imposent aujourd'hui dans un plus grand nombre de situations.** »

place d'un assureur-relais améliorera considérablement notre capacité de résolution. Le portrait de notre industrie continue de changer et on observe une tendance marquée à la consolidation. Il en résulte une augmentation du nombre d'assureurs membres qui, en cas de difficultés financières, pourraient mettre

la Société dans l'obligation d'imposer une cotisation générale dont le seul prélèvement mettrait d'autres assureurs membres en difficulté. Au lieu de s'engager dans un processus de liquidation traditionnel (et long et très coûteux), d'autres solutions de résolution s'imposent aujourd'hui dans un plus grand nombre de situations.

Lorsque l'autorisation des responsables de la réglementation nous aura été accordée, nous serons en mesure d'obtenir un permis d'exercice pour la Compagnie d'assurance générale PACICC-SIMA dans toutes les provinces et tous les territoires. Cette entité demeurera une société en veilleuse jusqu'à ce qu'on en ait besoin et, par conséquent, procure au conseil de l'optionnalité à faible coût.

Priorité clé n° 2 de 2024 — Augmenter notre capacité financière

L'augmentation de notre capacité financière constituait notre deuxième enjeu prioritaire pour 2024. Nous avons examiné activement la possibilité pour la SIMA de recourir aux marchés financiers pour trouver du financement par emprunt dans le cas où les besoins en liquidités seraient supérieurs aux fonds auxquels notre mécanisme de cotisation générale pourrait donner accès. Cette approche a été utilisée avec succès dans au moins deux États américains. La Louisiane et la Floride ont pu obtenir des fonds pour régler les nombreuses demandes d'indemnité découlant des grappes de faillites d'assureurs survenues après une série d'ouragans.

Au cours de 2024, nous avons été en liaison avec de grandes agences de notation relativement à l'obtention d'une cote de crédit pour la SIMA. Nous avons obtenu des notations de crédit privées et surveillées de qualité élevée. Le maintien de ces notations (réévaluées annuellement) est peu coûteux et correspond totalement à notre stratégie d'optionnalité à faible coût.

Enjeu prioritaire permanent — Réduire le risque systémique

Notre conseil a désigné la réduction du risque systémique comme enjeu prioritaire permanent de la SIMA jusqu'à ce qu'un mécanisme de filet de sécurité fédéral donnant accès à des liquidités soit mis en place. Dans les budgets les plus récents, la ministre des Finances a confirmé l'engagement du gouvernement à régler cette question. Notre industrie tient à mettre en œuvre des partenariats entre les secteurs public et privé pour faire face à des risques multiples, y compris le risque de

séisme. Toutefois, l'échéancier pour parvenir à une solution n'a toujours pas été précisé. Dans l'intervalle, nous avons continué à travailler sur une série de mesures complémentaires visant à atténuer le risque systémique, notamment les mesures suivantes :

- **Modification du Plan de fonctionnement de la SIMA relativement à la cotisation générale** – Les autorités de réglementation nous ont autorisés à modifier le libellé du paragraphe 14(1) du Plan de fonctionnement de la SIMA dans le but de remplacer l'obligation d'établir un montant qui reflète le « risque maximal » pour déterminer la cotisation générale par une obligation d'établir un montant actualisé et calculé selon des principes actuariels qui reflète « la meilleure estimation du risque ». Cela pourrait contribuer à réduire le risque systémique en cas de faillites en série d'assureurs membres.
- **Désignation de la SIMA comme « association d'indemnisation » en vertu de la Loi sur les sociétés d'assurance fédérale** – Nous avons sollicité cette désignation officielle auprès de la ministre des Finances pour qu'il soit plus facile d'échanger de l'information avec les autorités de réglementation et de nous présenter comme un intervenant de confiance en situation de crise. Le dialogue se poursuit avec Finances Canada.
- **Exercice de simulation d'insolvabilité** – En juillet, nous avons collaboré avec succès avec la BCFSA (l'autorité des services financiers de la Colombie-Britannique) et des parties prenantes de l'industrie (le BSIF, le CCRRA, l'AMF, le BAC et le conseil de la SIMA) pour exécuter un exercice de simulation d'insolvabilité. Cette simulation examinait l'impact sur le secteur des services financiers de cette province d'un séisme majeur et des répliques lui succédant et visait à vérifier l'efficience et l'efficacité des protocoles d'intervention dans le cas où le conseil de la SIMA n'aurait d'autre choix que de « couper le circuit » pour éviter une contagion systémique.

Gestion du risque et recherche

La SIMA a poursuivi son travail sur d'autres projets visant à aider l'industrie à intégrer des pratiques exemplaires dans les activités de gestion du risque d'entreprise. Nos rencontres du Forum des gestionnaires de risques et nos webinaires sur les risques émergents ont enregistré une participation record au cours de l'année écoulée.

Entre autres, on a discuté des sujets suivants : détermination et évaluation des risques; déficit de protection d'assurance contre les catastrophes naturelles; résilience opérationnelle; risques liés aux modèles et cumul de risques; pratiques de l'industrie; gestion du risque lié aux tiers; environnement de l'assurance en 2024.

Au mois d'octobre, nous avons publié la deuxième édition de notre ouvrage *Global Failed Insurer Catalogue*. Cette nouvelle édition rend compte du nombre stupéfiant (568) d'assureurs qui ont fait faillite dans 57 territoires différents dans le monde rien que depuis l'an 2000. Ce projet de recherche déterminant démontre de manière convaincante le risque continu de faillites d'assureurs dans les économies développées et en développement. Malgré les améliorations importantes apportées aux régimes prudeniels qui encadrent l'industrie des assurances autour du globe, la mise à jour du catalogue témoigne de manière évidente qu'un assureur peut faire faillite n'importe où, n'importe quand.

Nous avons aussi publié la plus récente étude de la SIMA dans la collection *Why Insurers Fail (La faillite chez les assureurs)* intitulée *When it Rains... it Pours: Analyzing failure clusters and Canada's ability to respond*. On y examine l'expérience de trois pays où d'importantes « grappes » de faillites d'assureurs ont été observées. Cette étude innove en cherchant à modéliser notre capacité de faire face à des faillites d'assureurs membres survenant en grappes au cours d'une même année ou d'une courte période de quelques années. Elle aidera notre conseil à réévaluer durant la prochaine année la limite établie par la SIMA quant à son appétence pour le risque.

Opérations

Nous avons achevé notre travail à l'égard de plusieurs priorités opérationnelles de la SIMA au cours de 2024. Nous avons notamment effectué l'examen des services d'audit externe, des services externalisés de soutien en TI, de l'énoncé de politique de la SIMA en matière de placement, du rapport sur la gestion du risque et du plan de relève. De plus, en partenariat avec Deloitte, nous avons tenu un atelier de formation sur les mesures de rendement relatives à la norme IFRS 17 pour plus de 90 autorités de réglementation provinciales.

Conclusion

La SIMA a réalisé d'énormes avancées au cours de la dernière année à l'égard de questions qui sont importantes pour notre industrie. Cela n'aurait pu être accompli sans le dévouement et le soutien de notre personnel motivé que je tiens à remercier personnellement. Nos avancées n'auraient pas été possibles non plus sans l'engagement actif des assureurs membres qui continuent d'appuyer nos efforts. Je les remercie pour leur intérêt constant à l'égard du travail que nous effectuons en leur nom. Enfin, ces progrès n'auraient pu être réalisés sans l'accompagnement et les conseils judicieux que je reçois de notre président du conseil, M. Dave Oakden, et de l'ensemble des administrateurs.

La vision de modernisation que notre conseil a adoptée pour la SIMA nous a aidés à nous assurer que la Société sera de mieux en mieux placée pour répondre à l'évolution des risques. J'ai beaucoup aimé veiller à la réalisation de notre ambitieux programme au cours de la dernière année et je suis impatient de continuer à produire d'excellents résultats pour l'industrie en 2025. 🇨🇦

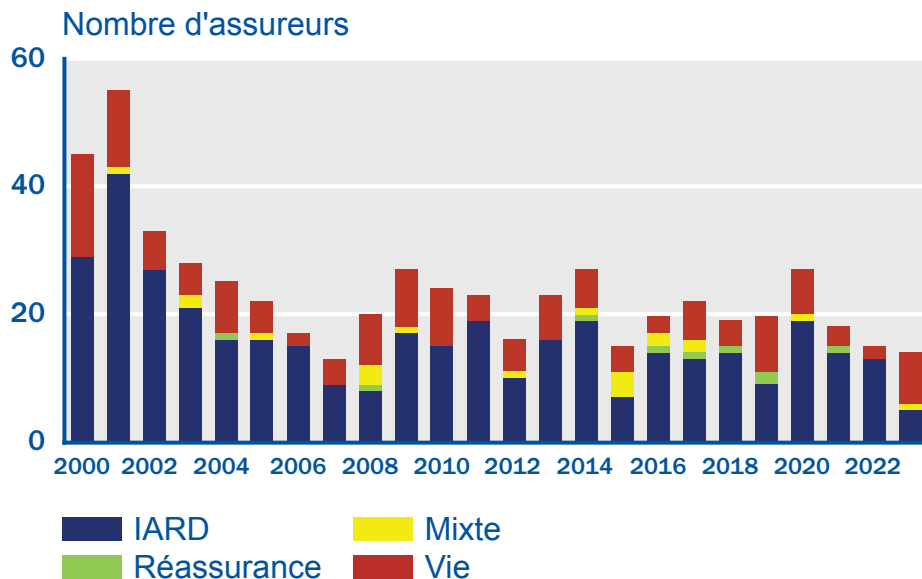
Contexte international

Des faillites d'assureurs continuent de se produire partout dans le monde

Deux décennies se sont écoulées depuis la dernière faillite d'un assureur IARD au Canada (en 2003). Il peut donc être très tentant de conclure que les faillites d'assureurs appartiennent au passé. Malheureusement, ce n'est pas le cas.

Comme le confirme l'édition de 2024 de l'étude *Global Failed Insurers Catalogue* de la SIMA, des sociétés d'assurance IARD et d'assurance-vie font faillite tous les ans quelque part dans le monde. Notre catalogue en répertorie quelque 568 qui ont fait faillite, rien que depuis l'année 2000. Cette étude montre qu'en moyenne, 17 sociétés d'assurance IARD et une société d'assurance mixte (IARD et Vie) ont fait faillite chaque année pendant cette période. Ces faillites se sont produites dans 57 territoires différents. Ces territoires sont tous uniques, en ce sens qu'ils sont différents sur le plan de la taille, de la population, de la maturité économique, du contrôle politique, de la règle de droit et du cadre réglementaire qui régit leurs services financiers. Leur nombre élevé à l'échelle mondiale laisse toutefois penser que peu de pays, voire aucun, sont complètement à l'abri du risque de faillite d'un assureur. Nous voudrions souligner aussi que l'expérience internationale reflète celle du Canada en ce qui concerne les faillites d'assureurs. Il est très courant que de longues périodes d'accalmie — qui durent souvent des années — séparent les faillites.

Nombre total d'assureurs ayant fait faillite, par année



Source : SIMA, à partir de données de MSA Research

Contexte canadien

La SIMA suit de près le contexte opérationnel dans lequel évoluent les assureurs IARD du Canada pour deux raisons importantes, soit :

1. établir l'ampleur du risque d'insolvabilité auquel font face les assureurs membres de la SIMA;
2. et s'assurer d'être prête à jouer son rôle dans le cadre de futures insolvabilités.

1. Risque d'insolvabilité au Canada

Depuis 2011, une société d'assurance a fait faillite dans 26 des 38 pays de l'OCDE. La SIMA calcule que, dans les 38 pays de l'OCDE, il serait normal que la proportion d'assureurs (IARD et Vie) qui font faillite chaque année soit de 1,33 pour 1000. Cela signifie qu'en moyenne les parties prenantes de l'industrie des assurances devraient s'attendre à ce qu'un assureur ou deux fassent faillite chaque année dans un pays de l'OCDE.

En ce qui concerne le Canada, le taux d'insolvabilité comparable pour cette période est de 0,4 assureur pour 1000. Le risque d'insolvabilité est plus faible au Canada que dans les autres pays de l'OCDE pour deux grandes raisons :

a. Rentabilité constante et stable

Le marché de l'assurance du Canada affiche une rentabilité constante et stable dans la durée. Aussi, depuis 2020, les rendements réels de l'industrie dépassent collectivement ceux de toute autre période de cinq ans comparable au cours des 40 années prises en compte dans la base de données de la SIMA. Depuis 2020, le rendement des capitaux propres (RCP) moyen de l'industrie s'est établi à 14,2 %. C'est le niveau soutenu le plus élevé depuis la période 1975-1979. Cela reste vrai même après correction pour l'inflation. Le RCP corrigé de l'industrie des assurances IARD pour la période 2020-2023 (quatre ans) s'élève à 10,7 %. Cela est plus haut également que le précédent sommet de 10,4 % (enregistré pour la période 2005-2009).

b. Système réglementaire robuste

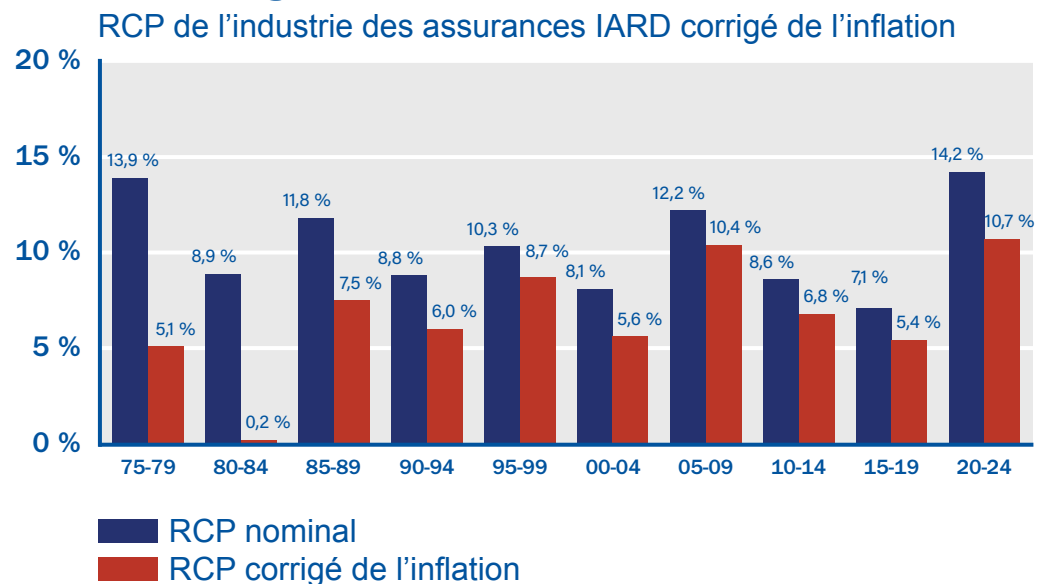
Le Canada dispose d'un système réglementaire fort qui reflète les meilleures pratiques internationales modernes. Depuis 1995, le système de réglementation sur la solvabilité du Canada a été renforcé grâce à l'adoption des éléments suivants :

- actualisation obligatoire des provisions pour sinistres
- tests de solvabilité pondérés en fonction des risques

- dépôt réglementaire annuel d'information attestant que les fonds propres sont suffisants pour couvrir la perte maximale probable en cas de séismes
- contrôle par les pairs de l'estimation des provisions mathématiques
- gestion du risque d'entreprise surveillée par les chefs de la gestion des risques
- rapport d'exécution du dispositif d'évaluation interne des risques et de la solvabilité (dispositif ORSA) exigeant que les assureurs modélisent les risques auxquels leurs entreprises font face.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Nous vivons un « âge d'or »



Source : SIMA, à partir des données du BAC et de MSA Research

2. Évaluation de l'état de préparation de la SIMA

La SIMA intervient si les autorités de réglementation perdent confiance en un assureur membre et ordonnent sa mise en liquidation. Les éléments ci-dessous témoignent de l'état de préparation de la SIMA.

a. Capacité de cotisation non grevée

Toutes les mises en liquidation d'assureurs membres de la SIMA ordonnées par leurs autorités de réglementation (à l'égard desquelles la Société avait dû prélever des cotisations auprès de ses autres membres) sont maintenant résolues. Il n'y a actuellement aucune réclamation en suspens ou non réglée. Cela signifie que plus rien ne greève la capacité de cotisation de la SIMA. La Société estime qu'en 2025, la capacité de cotisation totale dont elle dispose pour protéger les titulaires de police s'élève à 1,31 G\$.

b. Renforcement de la capacité de liquidité à court terme

Pour couvrir la période critique entre l'annonce de l'insolvabilité et la perception d'une cotisation, la SIMA dispose de deux sources de liquidités. En premier lieu, elle peut compter sur notre Fonds d'indemnisation dont les actifs placés totalisaient 63,3 M\$ en décembre 2024 et lui seront accessibles dans les 48 heures. En 2023, la SIMA a augmenté sa capacité financière grâce à une facilité de crédit de soutien de 250 M\$ avec l'appui d'un consortium constitué des six grandes banques canadiennes. Cette augmentation de capacité permet désormais à la SIMA d'avoir accès rapidement aux fonds voulus pour rembourser les primes non acquises dans le cas peu probable où un membre deviendrait insolvable... cela pour tous les assureurs membres sauf les 15 plus grands. La Société a dorénavant la capacité financière de rembourser les primes non acquises et de régler jusqu'à six mois de réclamations attendues pour 135 des 164 assureurs membres.

c. Sensibilisation au risque lié aux « grappes » de faillites

Notre étude *Global Failed Insurers Catalogue* nous a aussi permis de constater que, bien que les longues périodes d'accalmie soient courantes dans les différents territoires, les insolvabilités qui y surviennent se produisent souvent en « grappes » (c.-à-d. trois faillites ou plus sur une période de trois ans, au sens où nous l'entendons). L'étude de la SIMA a répertorié 43 grappes survenues dans 27 territoires différents depuis l'année 2000. Cela correspond à l'expérience canadienne en matière de faillites de sociétés d'assurance, 35 assureurs IARD et Vie ayant fait faillite au pays en trois grappes distinctes entre 1981 et 2003.

La SIMA modélise depuis longtemps sa capacité de protéger les titulaires de police en cas de faillite d'un assureur membre. Dans l'édition de 2024 de cette étude de notre collection *Why Insurers Fail (La faillite chez les assureurs)*, nous examinons dans quelle mesure la SIMA est prête à les protéger s'il se produit une grappe de faillites. Voici nos constatations sur notre capacité.

- Nous avons la capacité de faire face à une grappe de faillites avec une cotisation totale pouvant atteindre 1,31 G\$ par année.
- Nous pouvons faire face à une grappe de faillites avec une cotisation totale combinée pouvant atteindre 2,25 G\$ pour une seule année. Une cotisation de cette ampleur devrait toutefois être prélevée sur au moins deux ans, compte tenu des limites de notre mécanisme de cotisation, ce qui pose le risque que nos obligations envers les

titulaires de police ne puissent toutes être remplies dans les délais prévus. Il importe aussi de souligner que la capacité de la SIMA de faire face à d'autres faillites au cours de l'an 2 serait également entravée. Nous ne serions pas en position de gérer une grappe de faillites de cette ampleur au cours des années suivantes.

- Nous serions incapables de fournir les liquidités nécessaires pour répondre aux besoins de l'an 1 à l'égard d'une grappe de faillites avec une cotisation totale se chiffrant entre 2,25 G\$ et 3 G\$. La SIMA devrait recourir à un emprunt pour remplir ses obligations.
- Nous serions incapables de faire face à une grappe de faillites nécessitant le prélèvement d'une cotisation totale supérieure à 3 G\$. Une grappe de cette envergure provoquerait des problèmes systémiques pour l'industrie des assurances IARD du Canada.

Nos simulations de crise ont mis en évidence la nécessité pour la SIMA d'explorer plus profondément un plus grand éventail d'options pour ses besoins en liquidités à court et à moyen terme. Une première étape (que nous avons conclue récemment) consistait à obtenir des cotes de crédit de la part de deux grandes agences de notation. Au cours des prochains mois, la SIMA poursuivra sa stratégie d'options à faible coût pour accroître ses moyens de faire face à des faillites en série ou des grappes de faillites d'assureurs membres.

Perspectives

La plupart des assureurs membres de la SIMA disposent de bonnes assises financières pour soutenir leurs activités. Bien qu'il existe encore des disparités importantes en ce qui touche la rentabilité et la capitalisation des sociétés d'assurance, des indicateurs portant sur l'ensemble de l'industrie montrent que la vaste majorité des assureurs IARD du Canada sont bien capitalisés et plus que bien préparés à relever les défis que l'avenir leur réserve. 🇨🇦

Gestion du risque d'entreprise

Le rapport sur la gestion du risque de la SIMA se concentre plus particulièrement sur les risques qui pourraient empêcher la Société de remplir sa mission en trois volets, soit :

1. protéger les titulaires de police admissibles contre les pertes financières excessives dans l'éventualité où un assureur membre deviendrait insolvable;
2. limiter les coûts liés à l'insolvabilité des assureurs;
3. chercher à maintenir la grande confiance que les consommateurs et les entreprises ont envers l'industrie canadienne des assurances IARD en protégeant financièrement les titulaires de police.

Le rapport sur la gestion des risques de la SIMA fait état de 10 risques que la Société suit activement. Ils se répartissent comme suit :

- Section 1 (Risques majeurs) — 2 risques
- Section 2 (Risques importants) — 3 risques
- Section 3 (Risques modérés) — 5 risques

La SIMA estime que deux risques, s'ils se concrétisaient, seraient suffisamment graves pour l'empêcher de s'acquitter de ses obligations envers les titulaires de police. Le premier est le risque qu'un séisme catastrophique (ou un autre événement perturbateur majeur) provoque la faillite d'une grande société d'assurance membre ou l'insolvabilité en série de plusieurs assureurs de taille plus modeste (risque 1-1). Le second est le risque qu'un facteur externe important (p. ex., une cyberattaque, un feu de forêt, une inondation, un risque géopolitique) provoque la faillite d'une très grande société d'assurance ou l'insolvabilité de plusieurs assureurs de taille plus modeste. La réalisation de ces risques pourrait entraîner des coûts d'insolvabilité supérieurs au risque limite ou à l'appétence pour le risque de la SIMA (établie par le conseil d'administration à deux fois la capacité annuelle de cotisation générale de la Société, soit 2,62 milliards de dollars actuellement). L'incapacité de la SIMA de s'acquitter rapidement de ses obligations envers les titulaires de police pourrait entacher sa propre réputation, certes, mais aussi celle de toute l'industrie canadienne des assurances IARD. C'est pourquoi l'atténuation de ces risques demeure une priorité absolue pour la Société.

Profil de risque (en novembre 2024)

		Risque inhérent			
Incidence	Très élevée	Risque financier 1-1 Faillites en série d'assureurs membres découlant d'un séisme, dans le cas où les coûts dépassent le risque limite ou l'appétence pour le risque de la SIMA		Risque financier 1-2 Insolvabilité d'une ou de plus d'une société de grande taille découlant d'un événement externe, dans le cas où les coûts dépassent le risque limite ou l'appétence pour le risque de la SIMA	
	Élevée				
	Moyenne		Risque opérationnel 2-1 Ressources humaines soumises à des pressions exceptionnelles	Risque financier 2-2 Modélisation erronée du risque qui ne permet pas de prévoir totalement les impacts des changements climatiques	
	Faible				Risque lié à la réglementation 2-3 Surveillance inadéquate de la solvabilité, sous les normes minimales de l'IAIS
		Très faible	Faible	Moyenne	Élevée
		Probabilité			

Risques prioritaires de la SIMA (profil de risque)

1-1 Risque financier

Un séisme catastrophique provoque des faillites en série de sociétés d'assurance membres, entraînant des coûts d'insolvabilité qui dépassent le risque limite ou l'appétence pour le risque de la SIMA (deux fois sa capacité annuelle de cotisation générale).

1-2 Risque financier

Un événement externe important (p. ex., une cyberattaque, un feu de forêt, une inondation, un risque géopolitique) provoque la faillite d'une ou de plusieurs grandes sociétés, entraînant des coûts d'insolvabilité qui dépassent le risque limite ou l'appétence pour le risque de la SIMA (deux fois sa capacité annuelle de cotisation générale).

2-1 Risque opérationnel

L'insolvabilité d'une grande société membre ou d'un groupe, les faillites simultanées de plusieurs membres ou un autre événement (p. ex., la COVID-19) soumettent les ressources humaines à des pressions exceptionnelles.

2-2 Risque financier

Une modélisation erronée du risque empêche de prévoir totalement les impacts des changements climatiques et expose les petites sociétés d'assurance régionales à un plus grand risque de faillite.

2-3 Risque lié à la réglementation

Les pratiques de surveillance sont en deçà des normes minimales de l'Association internationale des contrôleurs d'assurance (IAIS).

Le gouvernement du Canada continue d'examiner de quelle façon il serait possible de « réduire les risques systémiques éventuels de séismes extrêmes pour les assureurs multirisques sous réglementation fédérale ». La SIMA et le Bureau d'assurance du Canada se sont associés pour contrer ce risque et préconisent en particulier la mise en œuvre d'une forme de facilité de soutien fédérale permettant de disposer des liquidités nécessaires advenant un séisme catastrophique.

Le *Rapport sur la gestion du risque* (en anglais seulement) de la SIMA, y compris son registre complet des risques, se trouve sur le site Web de la Société à l'adresse www.pacicc.ca. 

La SIMA joue un rôle important en sensibilisant l'industrie aux meilleures pratiques de gestion du risque d'entreprise (GRE) par l'entremise de son Forum des gestionnaires de risques. Les activités du Forum sont supervisées par un comité consultatif qui fournit au conseil d'administration de la SIMA une expertise technique et des conseils au sujet d'enjeux actuels et nouveaux en matière de gestion des risques. Le comité consultatif réunit des hauts responsables de la gestion des risques de l'industrie et est appuyé par un administrateur de la SIMA.

Membres du Forum des gestionnaires de risques en 2024

- 1. Sonia Kundi**, Zurich Canada (présidente du Comité consultatif)
- 2. Sanjeev Agarwal**, Compagnie d'assurance AIG du Canada
- 3. Brandon Blant**, Intact Corporation financière
- 4. Loreley Chekay**, SGI Canada
- 5. Jean-Philippe Daigle**, Desjardins Groupe d'assurances générales
- 6. Michele Falkins**, Heartland Farm Mutual inc.
- 7. Rahul Gumber**, Aviva Canada inc.
- 8. Tracy Mann**, Société financière Definity
- 9. Amir Rahmani**, Gore Mutual Insurance Company
- 10. Phil Traicus**, Compagnie d'assurance mutuelle Wawanesa

Mandat du Forum des gestionnaires de risques

Le Forum des gestionnaires de risques a pour but d'améliorer la gestion des risques au sein de l'industrie des assurances IARD :

- en favorisant la discussion sur des pratiques exemplaires de gestion des risques au sein de l'industrie et la mise en commun de ces pratiques;
- en examinant et en communiquant de l'information d'actualité sur la gestion des risques;
- en servant de ressource en gestion des risques pour la SIMA et pour les organismes de réglementation de l'assurance;
- en permettant la discussion sur des risques majeurs existants et des risques émergents importants au sein de l'industrie;
- en fournissant des ressources et de l'information pour faciliter la recherche sur la gestion des risques et sur des sujets de gouvernance connexes.

Calendrier des activités de 2024 et sujets de discussion

Rencontres du Forum

- 4 avril
Mise à jour du BSIF sur les enjeux actuels de l'industrie des assurances IARD
(fonctions de supervision regroupées; déficit de protection d'assurance contre les catastrophes naturelles; risque technologique, cyberrisque et résilience opérationnelle; et agents généraux de gestion)
S'adapter à un environnement réglementaire en évolution rapide
Risque lié aux modèles et cumul de risques
- 19 septembre
Point de vue d'un directeur général sur la gestion du risque d'entreprise
Pratiques de l'industrie et traitement équitable des consommateurs
Gestion du risque lié aux tiers et risque opérationnel et résilience
- 28 novembre
Perspectives des hauts dirigeants sur la gestion du risque d'entreprise
L'environnement de la réassurance en 2024
Analyse des grappes de faillites d'assureurs et de la capacité de réagir du Canada

Webinaires sur les risques émergents

- 29 février
Détermination et évaluation des risques
- 16 mai
Les risques de l'intelligence artificielle générative
- 24 octobre
Risques liés aux substances perfluoroalkyliques et polyfluoroalkyliques (SPFA)



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Comptables professionnels agréés
Bay Adelaide Centre
333, rue Bay, bureau 4600
Toronto, Ontario M5H 2S5

Téléphone (416) 777-8500
Télécopieur (416) 777-8818
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de la Société d'indemnisation en matière d'assurances IARD

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société d'indemnisation en matière d'assurances IARD (l'« Entité »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 décembre 2024,
- l'état du résultat global pour l'exercice clos à cette date,
- l'état des variations des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date,
- le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date,
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des informations significatives sur les méthodes comptables,

(ci-après désignés les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Entité au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables internationales IFRS publiées par l'International Accounting Standards Board.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'Entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables internationales IFRS publiées par l'International Accounting Standards Board, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des

procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Entité.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Entité à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, notamment, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG LLP

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés
Le 6 mars 2025
Toronto, Canada

État de la situation financière

Au 31 décembre 2024, avec information comparative de 2023
(en milliers de dollars)

	2024	2023
Actifs		
Trésorerie (note 6)	3 036 \$	2 404 \$
Placements à court terme (note 6)	6 305	6 841
Obligations (note 6)	56 713	54 262
Intérêts courus	308	289
Actifs payés d'avance et autres débiteurs	139	55
Frais de financement reportés (note 7)	177	295
Biens – actif lié au droit d'utilisation (note 10)	187	242
Total des actifs	66 865 \$	64 388 \$
Passifs et capitaux propres		
Passifs		
Fournisseurs et autres créditeurs	404 \$	336 \$
Passif lié à l'obligation locative (note 10)	219	275
Total des passifs	623	611
Capitaux propres		
Bénéfices non répartis	2 896	2 372
Fonds d'indemnisation	63 346	61 405
Total des capitaux propres	66 242	63 777
Total des passifs et des capitaux propres	66 865 \$	64 388 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration :

Dave Oakden *président du conseil*



Andy Taylor, *administrateur*



État du résultat global

Exercice clos au 31 décembre 2024, avec information comparative de 2023
(en milliers de dollars)

	2024	2023
Produits de fonctionnement		
Cotisations des membres	3 754 \$	3 185 \$
Intérêts gagnés sur les soldes de trésorerie	198	156
Recouvrement des coûts de services partagés	37	32
	3 989	3 373
Charges		
Frais de personnel et conseil d'administration	1 412	1 251
Recherche et honoraires professionnels	289	147
Bureaux	10	4
Gestion des placements et prestation des services	2	78
Facilité de crédit de soutien (note 7)	1 197	1 049
Frais juridiques (note 11)	97	110
Secrétaire général et services de comptabilité	107	107
Déplacements	104	69
Téléphone et messagerie	11	11
Mobilier et entretien du matériel	98	88
Communications et publicité	21	27
Charge d'intérêt liée à l'obligation locative (note 10)	17	20
Amortissement de l'actif lié au droit d'utilisation (note 10)	55	55
Assurance	40	36
Divers	5	9
	3 465	3 061
Résultat global - Fonctionnement	524	312
Fonds d'indemnisation		
Revenus nets de placement (note 6)	1 941	1 513
Résultat global — Fonds d'indemnisation	1 941	1 513
Résultat net et résultat global	2 465 \$	1 825 \$

Le résultat net est entièrement attribuable aux membres.

Voir les notes afférentes aux états financiers.

État des variations des capitaux propres

Exercice clos au 31 décembre 2024, avec information comparative de 2023
(en milliers de dollars)

	Bénéfices non répartis	Fonds d'indemnisation	Total
Solde au 31 décembre 2022	2 060 \$	59 892 \$	61 952 \$
Résultat global	312	1 513	1 825
Solde au 31 décembre 2023	2 372	61 405	63 777
Résultat global	524	1 941	2 465 \$
Solde au 31 décembre 2024	2 896 \$	63 346 \$	66 242 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Tableau des flux de trésorerie

Exercice clos au 31 décembre 2024, avec information comparative de 2023
(en milliers de dollars)

	2024	2023
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités suivantes :		
Activités de fonctionnement		
Excédents des charges sur les produits		
Fonctionnement	524 \$	312 \$
Fonds d'indemnisation	1 941	1 513
Amortissement des primes et escomptes d'émission d'obligations/dépréciation	(219)	136
Gain net réalisé sur vente de placements à court terme	(2)	–
Variation nette de la moins-value (plus-value) non réalisée de placements à court terme	4	(23)
Variation des intérêts courus	(19)	(62)
Variation des actifs payés d'avance et autres débiteurs	(29)	(250)
Variation des fournisseurs, autres créditeurs et provisions	12	428
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	2 212	2 054
Activités de financement		
Frais de financement reportés	118	(295)
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	118	(295)
Activités d'investissement		
Échéance des placements	6 706	14 797
Acquisition de placements	(9 264)	(16 355)
Vente du placement à court terme	860	–
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(1 698)	(1 558)
Augmentation de la trésorerie	632	201
Trésorerie au début de l'exercice	2 404	2 203
Trésorerie à la clôture de l'exercice	3 036 \$	2 404 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

Exercice clos au 31 décembre 2024

La Société d'indemnisation en matière d'assurances IARD (la « SIMA » ou la « Société ») est un organisme sans but lucratif constitué en société le 17 février 1988 en vertu des dispositions de la *Loi sur les corporations canadiennes*. La SIMA a pour mission d'indemniser les titulaires de police lorsqu'un assureur IARD (incendie, accidents, risques divers) membre de la Société devient insolvable. La SIMA intervient pour réduire au minimum les coûts associés à l'insolvabilité d'un assureur et vise à préserver un degré élevé de confiance des consommateurs envers l'industrie des assurances IARD au Canada par la protection financière qu'elle assure aux titulaires de police. Tous les assureurs IARD (sauf les mutuelles agricoles) titulaires d'un permis et toutes les sociétés d'assurances IARD d'État (sauf celles offrant uniquement de l'assurance automobile) qui exercent leurs activités dans un territoire participant doivent être membres de la SIMA. Les Règlements et le Plan de fonctionnement de la SIMA donnent une description complète des protections accordées.

La Société a élu domicile au Canada et son siège social est situé au 80, rue Richmond Ouest, bureau 607, Toronto (Ontario) M5H 2A4.

Les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 incluent les fonds de la Société. (Voir la note 1(b).)

1. Base de préparation

(a) Déclaration de conformité

Les états financiers de la Société ont été établis selon les normes comptables IFRS publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

La publication des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 a été approuvée par le conseil d'administration le 6 mars 2025.

(b) Fonds

La Société est financée au moyen des cotisations que lui versent ses membres. Les cotisations des membres sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'engagement, à titre de produits du fonds affecté approprié. Les revenus de placement réalisés par un fonds donné sont comptabilisés comme produits de ce fonds. Les revenus de placement versés dans le fonds de liquidation sont ajoutés aux actifs détenus dans ce fonds. À l'occasion, des dividendes de liquidation sont versés dans le fonds de liquidation lorsqu'un liquidateur dispose d'un excédent de trésorerie après la mise en liquidation d'une entité d'assurance.

(c) Base d'évaluation

Le coût historique sert de base d'évaluation, sauf pour les obligations, qui sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de la dépréciation, et pour les placements à court terme, qui sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »).

(d) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société. Sauf indication contraire, toute l'information financière présentée en dollars canadiens a été arrondie au millier près.

(e) Utilisation d'estimations

Pour dresser les états financiers, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables et sur les montants indiqués à l'égard des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de l'exercice. Par conséquent, les résultats réels pourraient différer des montants estimés. Les estimations et les hypothèses qui les sous-tendent sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans l'exercice au cours duquel les estimations sont révisées.

(f) Présentation par ordre de liquidité

L'état de la situation financière de la Société est généralement présenté par ordre de liquidité.

2. Méthodes comptables significatives

(a) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont des placements très liquides qui incluent les soldes bancaires, les dépôts bancaires de nuit et les placements à court terme comptabilisés à la juste valeur.

(b) Instruments financiers

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2018, la Société a adopté la norme IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »). Cette norme comprend trois catégories principales d'évaluation des actifs financiers, soit au coût amorti, à la juste valeur par le biais d'autres éléments du résultat global (« JVAERG ») et à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »). Le classement se fait généralement selon le modèle économique suivi pour la gestion de l'actif financier et selon les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

La norme IFRS 9 comprend un modèle prospectif fondé sur les pertes de crédit attendues qui s'applique aux actifs financiers évalués au coût amorti, à ceux évalués à la JVAERG et aux créances locatives.

La Société classe son portefeuille d'obligations comme étant évalué au coût amorti. Les actifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur à l'origine, et par la suite au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ce classement a été adopté en raison de la nature du modèle économique du portefeuille d'obligations et après évaluation des caractéristiques de trésorerie des titres en portefeuille.

Un actif financier est évalué au coût amorti si les deux conditions suivantes sont réunies et s'il n'est pas désigné comme étant évalué à la JVRN :

- la détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- ses modalités contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

La Société a évalué son modèle économique et, ce faisant, elle a pris en compte les éléments suivants :

- les politiques et les objectifs établis de la Société, qui est par nature un organisme sans but lucratif;
- le rendement du portefeuille et le mode d'évaluation du rendement;
- la fréquence, le volume et le moment des ventes d'obligations au cours des périodes antérieures.

La Société a conclu qu'elle détenait ses actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et sans intention d'effectuer régulièrement des transactions.

- (i) Évaluation visant à déterminer si les flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts :

Aux fins de cette évaluation, le principal s'entend de la juste valeur des actifs financiers lors de leur comptabilisation initiale. Le principal peut cependant varier au fil du temps, s'il y a, par exemple, des remboursements de principal.

2. Méthodes comptables significatives (suite)

Les intérêts s'entendent de la contrepartie pour la valeur temps de l'argent, pour le risque de crédit associé au principal restant dû au cours d'une période donnée et pour les autres risques qui se rattachent à un prêt de base.

Pour déterminer si les flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts, la Société a tenu compte des modalités contractuelles de l'instrument financier. Pour ce faire, la Société a pris en considération les facteurs suivants :

- les éventualités susceptibles de modifier le montant ou le calendrier des flux de trésorerie;
- les clauses d'effet de levier;
- les clauses de remboursement anticipé et de prolongation;
- les modalités susceptibles de limiter le droit de la Société aux flux de trésorerie;
- les clauses qui modifient la contrepartie pour la valeur temps de l'argent.

Compte tenu des facteurs qui précèdent, la Société a conclu que tous les actifs financiers respectent le critère voulant qu'ils donnent lieu uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts.

(ii) Dépréciation

La Société évalue de manière prospective la perte de crédit attendue (« PCA ») associée à ses titres d'emprunt évalués au coût amorti. La norme IFRS 9 exige que la PCA soit fondée sur une évaluation de la probabilité de défaillance et de la perte qui en résulterait.

Les actifs financiers détenus au coût amorti ou évalués à la JVAERG doivent être soumis à un test de dépréciation. La norme IFRS 9 requiert que la dépréciation soit divisée en deux grandes catégories : les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir et les pertes de crédit attendues sur la durée de vie. Les entités doivent généralement comptabiliser une dépréciation dans la catégorie des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir, à moins d'une augmentation significative du risque de crédit, auquel cas elles doivent comptabiliser la perte de crédit attendue sur la durée de vie de l'actif considéré.

La Société a évalué son portefeuille d'obligations et s'est prévalu de l'exception relative aux actifs financiers comportant un risque de crédit faible prévue dans la norme IFRS 9, qui l'exempte de la comptabilisation des pertes de crédit attendues sur la durée de vie (dépréciation).

Le risque de crédit peut être considéré comme faible si les trois conditions suivantes sont réunies :

- l'instrument comporte un risque de défaillance faible;
- l'emprunteur a une solide capacité à remplir ses obligations au titre des flux de trésorerie contractuels à court terme;
- cette capacité ne sera pas nécessairement diminuée par des changements défavorables dans les conditions économiques et commerciales à plus long terme, même si elle peut l'être.

Comme la note 14 (a) l'indique, la Société investit dans des titres considérés de « catégorie investissement » par une agence de notation externe.

La Société avait adopté la simplification autorisée pour les créances clients, laquelle permet de comptabiliser la perte de crédit attendue sur la durée de vie depuis la comptabilisation initiale. Dans le présent jeu d'états financiers, les créances clients ne contiennent aucune composante financement importante.

2. Méthodes comptables significatives (suite)

(iii) Pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir

Les pertes de crédit attendues (PCA) pour les 12 mois à venir s'entendent de la portion des PCA attendues sur la durée de vie que représentent les PCA résultant des cas de défaillance dont l'instrument financier pourrait faire l'objet dans les 12 mois suivant la date de clôture.

La Société définit les cas de défaillance comme étant des défauts de paiements contractuels de coupons et de principal.

(iv) Passifs financiers

Les passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur à l'origine, et par la suite au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. En l'absence de composante financement importante, il n'y a pas d'incidence de la valeur temps de l'argent.

Les justes valeurs déclarées sont classées selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données servant à l'évaluation :

- Niveau 1 — Prix cotés (non rajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2 — Données autres que les prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour les actifs ou les passifs, soit directement (comme des prix), soit indirectement (comme des données dérivées des prix);
- Niveau 3 — Données relatives aux actifs ou aux passifs qui ne sont pas fondées sur des données du marché observables (données non observables).

(c) Provisions

Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Le montant des provisions est déterminé par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, selon un taux avant impôt qui reflète les estimations courantes, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques au passif. La désactualisation est comptabilisée dans le résultat.

(d) Frais de financement reportés

Le 17 février 2023, la SIMA a conclu une entente de deux ans visant l'établissement d'une facilité de crédit renouvelable de 250 M\$.

La facilité de crédit est cogérée par la CIBC et la RBC (la CIBC agissant à titre d'agent administratif) et a obtenu l'appui des six grandes banques canadiennes. Grâce à cette facilité, la SIMA améliore sa capacité de liquidité à court terme et pourra réagir efficacement en cas de résolution ou d'insolvabilité.

Les frais initiaux de mise en place de la marge de crédit ont été amortis sur la durée de deux ans de la facilité. (Voir la note 7.)

Au cours de 2024, la facilité a été renouvelée pour une autre période de deux ans, à effet du 11 avril 2024

(e) Contrats de location

En 2022, la Société a conclu un nouveau contrat de location pour un bien immeuble utilisé pour des bureaux dans le cours normal de ses activités. La Société comptabilise un actif représentant le droit d'utiliser l'actif sous-jacent durant la période restant à courir du contrat de location et comptabilise un passif pour le versement des paiements de loyer, conformément aux exigences de la norme IFRS 16, Contrats de location (« IFRS 16 »).

2. Méthodes comptables significatives (suite)

Le droit d'utilisation est initialement évalué au coût correspondant au montant initial de l'obligation locative. La durée de vie utile au titre du droit d'utilisation est établie en fonction de la durée du contrat de location.

L'obligation locative est évaluée initialement à la valeur actuelle des paiements de location qui n'ont pas été faits à la date d'effet, actualisés selon le taux d'intérêt implicite du contrat de location, ou, si ce taux n'est pas facilement disponible, le taux d'emprunt marginal garanti de la Société compatible avec les dispositions du contrat de location sous-jacent.

La Société a utilisé le taux d'emprunt marginal garanti comme méthode pour déterminer le taux d'actualisation pertinent. Les paiements de location compris dans l'évaluation de l'obligation locative comprennent :

- les paiements fixes, y compris les paiements fixes en substance;
- les paiements de loyer variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, évalués initialement selon l'indice ou les taux à la date de début;
- les sommes qui pourraient être payables au titre d'une garantie de valeur résiduelle;
- le prix d'exercice de l'option d'achat que la Société a la certitude raisonnable d'exercer, les paiements de loyer dans une période de renouvellement optionnelle si la Société est raisonnablement certaine d'exercer une option de renouvellement et les pénalités exigées en cas de résiliation du contrat de location, à moins que la Société ne soit raisonnablement certaine de ne pas mettre fin au contrat avant son échéance.

Le contrat de location actuel ne comprend que des paiements fixes de loyer de base inclus dans l'évaluation de l'obligation locative. Aucune autre composante de paiements de loyer n'est comprise dans l'entente contractuelle.

L'obligation locative est évaluée selon le coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. En vertu de la norme, l'obligation locative doit faire l'objet d'une nouvelle évaluation si certains événements se produisent (p. ex., un changement dans la durée du bail, un changement dans les paiements de loyer futurs résultant d'un changement du taux d'intérêt utilisé dans le calcul de ces paiements). La Société comptabilise le montant des nouvelles évaluations, s'il y a lieu, sous forme d'un ajustement à l'actif lié au droit d'utilisation.

La Société a présenté l'actif lié au droit d'utilisation dans un poste distinct des états financiers appelé « Biens – actif lié au droit d'utilisation », et son obligation locative dans un poste appelé « Passif lié à l'obligation locative ».

(f) *Impôt sur le résultat*

La Société est enregistrée comme organisme sans but lucratif et, à ce titre, elle est exonérée d'impôts dans la mesure où elle se conforme à certaines exigences de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*.

(g) *Comptabilisation des produits*

(i) Cotisations des membres

Toutes les provinces et tous les territoires ont édicté des lois ou adopté des règlements qui imposent aux sociétés d'assurances IARD désireuses d'obtenir un permis de conclure un contrat d'adhésion avec la Société. Ni l'assureur ni la SIMA ne peuvent résilier ce contrat d'adhésion, qui ne devient caduc que six mois après la révocation ou l'annulation d'un permis d'assurance par l'autorité compétente. Cette adhésion constitue le contrat qui lie les différents assureurs IARD à la Société. Dans le cadre de ce contrat d'adhésion, des cotisations sont émises annuellement et sont comptabilisées comme produits lorsqu'elles deviennent exigibles.

2. Méthodes comptables significatives (suite)

La SIMA a mis en place un cadre fondé sur le risque pour les cotisations perçues à l'égard des frais administratifs le 1^{er} janvier 2020, qui a fait en sorte que la cotisation de chaque membre de la SIMA correspond au montant le plus élevé entre la cotisation de base (fixée à 12 000 \$, conformément à la recommandation de la direction) et une affectation budgétaire de la SIMA fondée sur la part de ce membre du capital minimum requis par rapport à celui de l'ensemble des assureurs membres, évalué selon le TCM/TSAS. Ce nouveau cadre fondé sur le risque suit le modèle de cotisation fondé sur le risque du BSIF. De plus, une cotisation perçue à l'égard de la marge de crédit est prélevée au prorata parmi les membres dont le capital minimum requis donne lieu à une cotisation supérieure à la cotisation de base établie en fonction de leurs primes souscrites directes.

Les cotisations perçues par suite de la liquidation d'un membre sont fondées sur la meilleure estimation par la direction du coût final de la liquidation; elles sont entièrement comptabilisées au cours de l'exercice où elles sont approuvées par le conseil d'administration. Le coût final estimatif de chaque liquidation est fondé sur les flux de trésorerie projetés résultant des actifs, du règlement des demandes d'indemnité et des charges estimatives de liquidation. Bien que ces estimations soient mises à jour au fur et à mesure que la liquidation progresse, il est possible que les conditions futures sur lesquelles s'appuient les hypothèses formulées changent et que le montant comptabilisé doive être considérablement modifié. Le montant des cotisations exigées des sociétés d'assurances IARD membres à la suite d'une mise en liquidation correspond à l'estimation des besoins de financement de la liquidation faite par la direction, jusqu'à concurrence du plafond de cotisation établi dans les Règlements de la Société.

(ii) Dividendes de liquidation

Il arrive qu'à la suite d'une liquidation, la Société touche des dividendes si le processus de liquidation dégage un excédent. Les dividendes de liquidation sont pris en compte à la réception d'un avis en ce sens du liquidateur. Les remboursements de cotisations perçues antérieurement auprès des membres sont constatés au même moment. Tout solde qui subsiste dans le fonds est remboursé aux membres une fois que le liquidateur a été officiellement relevé de ses fonctions par le tribunal.

(iii) Revenus d'intérêts

Les revenus d'intérêts provenant de titres de créance, y compris les obligations et les obligations non garanties, sont comptabilisés sur une base d'exercice selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

3. Modifications apportées aux conventions comptables et de présentation des états financiers

La Société a établi que les modifications ci-après apportées aux normes comptables IFRS pendant la période comptable considérée n'avaient aucune incidence importante sur ses états financiers.

- *Passifs non courants assortis de clauses restrictives et Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants* (modifications d'IAS 1);
- *Obligation locative découlant d'une cession-bail* (modifications d'IFRS 16);
- *Ententes de financement de fournisseurs* (modifications d'IAS 7 et d'IFRS 7).

4. Fonds d'administration générale et fonds affectés à des fins particulières

(a) Fonds de fonctionnement

La Société perçoit annuellement auprès de ses membres des cotisations à l'égard des frais administratifs pour couvrir ses dépenses de fonctionnement qui ne découlent pas d'une insolvabilité donnée.

(b) Fonds d'indemnisation

En 1997, le conseil d'administration a approuvé la création d'un fonds d'indemnisation devant servir de source permanente et immédiate de fonds si de nouveaux cas d'insolvabilité survenaient.

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

Exercice clos au 31 décembre 2024

4. Fonds d'administration générale et fonds affectés à des fins particulières (suite)

En 1998, les membres ont été invités à cotiser au Fonds d'indemnisation. Cette cotisation a été perçue en versements égaux annuels sur une période de trois ans, de 1998 à 2000. Le conseil d'administration a autorisé, à compter de janvier 2024, le prélèvement direct des frais de gestion du Fonds d'indemnisation sur le solde du portefeuille.

(c) Fonds de liquidation

Des fonds distincts sont maintenus pour chaque situation d'insolvabilité d'un assureur membre en cours de liquidation. Le fonds de liquidation présentait un solde nul à la fin de l'exercice.

5. Information sur les fonds de fonctionnement, d'indemnisation et de liquidation

(a) État de la situation financière au 31 décembre 2024

Actifs	Fonctionnement	Indemnisation	Total
Trésorerie	3 005\$	31 \$	3 036 \$
Placements	-	63 018	63 018
Intérêts courus	11	297	308
Actifs payés d'avance et autres débiteurs	139	-	139
Frais de financement reportés	177	-	177
Biens – actif lié au droit d'utilisation	187	-	187
Total des actifs	3 519 \$	63 346 \$	66 865 \$
Passifs et capitaux propres			
Passifs			
Fournisseurs et autres créditeurs	404 \$	- \$	404 \$
Passif lié à l'obligation locative	219	-	219
Total des passifs	623	-	623
Capitaux propres			
Bénéfices non répartis	2 896	-	2 896
Fonds d'indemnisation	-	63 346	63 346
Total des capitaux propres	2 896	63 346	66 242
Total des passifs et des capitaux propres	3 519 \$	63 346 \$	66 865 \$

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

Exercice clos au 31 décembre 2024

5. Information sur les fonds de fonctionnement, d'indemnisation et de liquidation (suite)

(a) État de la situation financière au 31 décembre 2023

Actifs	Fonctionnement	Indemnisation	Total
Trésorerie	2 379 \$	25 \$	2 404 \$
Placements	-	61 103	61 103
Intérêts courus	12	277	289
Actifs payés d'avance et autres débiteurs	55	-	55
Frais de financement reportés	295	-	295
Biens — actif lié au droit d'utilisation	242	-	242
Total des actifs	2 983 \$	61 405 \$	64 388 \$

Passifs et capitaux propres

Passifs

Fournisseurs et autres créditeurs	336 \$	- \$	336 \$
Passif lié à l'obligation locative	275	-	275
Total des passifs	611	-	611

Capitaux propres

Bénéfices non répartis	2 372	-	2 372
Fonds d'indemnisation	-	61 405	61 405
Total des capitaux propres	2 372	61 405	63 777

Total des passifs et des capitaux propres	2 983 \$	61 405 \$	64 388 \$
--	-----------------	------------------	------------------

6. Instruments financiers

(a) Valeur comptable et juste valeur

	2		2023	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Trésorerie	3 036 \$	3 036 \$	2 404 \$	2 404 \$
Placements à court terme	6 305	6 305	6 841	6 841
Obligations	56 787	57 442	54 262	53 688
Charges du fonds	(74)	(74)	-	-
	66 054 \$	66 709 \$	63 507 \$	62 933 \$

La trésorerie et les obligations sont comptabilisées au coût amorti. Les placements à court terme sont comptabilisés à la JVRN. Des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir de 181 073 \$ ont été comptabilisées (220 337 \$ en 2023).

Il n'y a eu aucun changement de classement du coût amorti à la JVAERG ou à la JVRN.

Comme les méthodes comptables en faisaient mention, la Société s'est prévalue de l'exception prévue dans la norme IFRS 9 relativement à la comptabilisation des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir, car ses actifs financiers sont considérés comme présentant un risque de crédit faible. (Voir la note 14(a).)

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

Exercice clos au 31 décembre 2024

6. Instruments financiers (suite)

(b) Placements à court terme

La valeur comptable de ces placements totalise environ 6 304 643 \$ (6 840 896 \$ en 2023). Les placements à court terme sont essentiellement des titres à court terme du gouvernement fédéral venant à échéance dans un an ou moins et faisant partie d'un groupement d'actifs institutionnel.

(c) Obligations

	Période à courir avant l'échéance			31 décembre 2024		31 décembre 2023	
	Moins de 1 an	1 - 5 ans	Plus de 5 ans	Valeur comptable totale	Taux effectifs	Valeur comptable totale	Taux effectifs
État	10 429 \$	29 989 \$	- \$	40 418 \$	0,25 % - 5,75 %	37 073 \$	0,25 % - 3,60 %
Sociétés	3 710	12 659	-	16 369	1,39 % - 5,68 %	17 189	1,39 % - 5,68 %
Total	14 139 \$	42 648 \$	- \$	56 787 \$	0,25 % - 5,68 %	54 262 \$	0,25 % - 5,68 %

(c) Revenu net des placements (Fonds d'indemnisation)

	2024	2023
Revenus de dividendes	326 \$	326 \$
Gain réalisé sur les placements à court terme	2	-
Perte (gain) non réalisé(e) sur les placements à court terme	(4)	23
Revenus d'intérêts - obligations	1 594	1 293
Amortissement des obligations	23	(127)
Total	1 941 \$	1 515 \$

7. Facilité de crédit de soutien

	2024		2023	
	Passés en charges	Reportés	Passés en charges	Reportés
Frais initiaux de mise en place	271 \$	34 \$	236 \$	295 \$
Frais de renouvellement	-	143	-	-
Frais récurrents	926	-	813	-
Total	1 197 \$	177 \$	1 049 \$	295 \$

8. Opérations avec le Bureau d'assurance du Canada (BAC)

Au cours de 2024, la SIMA a remboursé au BAC des honoraires financiers et juridiques de 107 350 \$ (107 350 \$ en 2023) passés en charges sous le poste « Secrétaire général et services de comptabilité ».

9. Cotisations

La SIMA peut percevoir annuellement auprès de ses membres une cotisation générale maximale représentant 1,5 % (1,5 % en 2023) des primes émises couvertes, soit environ 1,31 G\$ en 2024 (1,27 G\$ en 2023).

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

Exercice clos au 31 décembre 2024

10. Biens — actif lié au droit d'utilisation

Le 22 novembre 2022, la SIMA a conclu, à effet du 1^{er} janvier 2023, un nouveau contrat de location d'une durée de cinq ans pour le 80, rue Richmond Ouest, qui a donné lieu à un actif au titre du droit d'utilisation de 297 \$ (297 \$ en 2023).

Coût

	2024	2023
1 ^{er} janvier 2024 – comptabilisation de l'actif lié au droit d'utilisation	297 \$	– \$
Ajouts	–	297
Aliénations	–	–
31 décembre 2024	297 \$	297 \$

Amortissement cumulé

1 ^{er} janvier 2024 – comptabilisation de l'actif lié au droit d'utilisation	55 \$	– \$
Ajouts	55	55
Aliénations	–	–
31 décembre 2024	110 \$	55 \$

Valeur comptable nette

31 décembre 2023	242 \$
31 décembre 2024	187 \$

Contrats de location

Montants comptabilisés à l'état du résultat global

	2024	2023
Amortissement des biens – actif lié au droit d'utilisation	55 \$	55 \$
Intérêt sur le passif financier	17	20

Le taux d'accroissement de l'emprunt moyen pondéré appliqué aux obligations locatives est de 6,7 %. Le tableau suivant présente les échéances contractuelles des obligations locatives non actualisées de la Société au 31 décembre 2024.

	2024	2023
Un an ou moins	72 \$	72 \$
Un an à cinq ans	174	246
Total des obligations locatives non actualisées	246	318
Ajustement actualisé	(27)	(43)
Obligations locatives	219 \$	275 \$

11. Frais juridiques

Les frais juridiques engagés durant l'exercice sont répartis entre les catégories suivantes :

	2024	2023
Fonctionnement	35 \$	30 \$
Projets	62	80
Frais juridiques	110 \$	110 \$

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

Exercice clos au 31 décembre 2024

12. Engagements et éventualités

(a) Actions en justice

Dans le cours normal de ses activités, la Société peut être partie à diverses actions en justice et autres affaires litigieuses dont l'issue n'est pas prévisible dans l'immédiat. La direction estime que le règlement de telles affaires n'aurait pas de répercussions négatives importantes sur la situation financière de la Société.

(b) Contrats de location

Le 22 novembre 2022, la Société a signé un nouveau contrat pour la location de ses bureaux, pour une période de cinq ans commençant le 1^{er} juin 2023 et prenant fin le 31 mai 2028. Le loyer annuel de base est de 35 371 \$.

13. Information sur la juste valeur

(a) La valeur comptable des actifs et des passifs financiers autres que les obligations se rapproche de leur juste valeur étant donné qu'il s'agit d'instruments financiers à court terme.

(b) La Société applique une hiérarchie pour classer les données servant à mesurer la juste valeur. Le tableau ci-dessous indique dans quelle mesure la Société utilise les cours du marché (niveau 1), des modèles internes fondés sur des données du marché observables (niveau 2) et des modèles internes ne comportant pas de données du marché observables (niveau 3) pour évaluer ses placements en obligations et en titres de capitaux propres ainsi que les produits dérivés.

	2024	2023
Niveau 1	- \$	- \$
Niveau 2	57 442	53 688
Niveau 3	-	-
	57 442 \$	53 688 \$

14. Gestion des risques financiers

(a) Risque de crédit

De façon générale, la Société a pour politique d'être aussi prudente que possible dans ses placements afin de protéger ses capitaux contre tout risque financier et tout risque de marché indus, tout en maintenant un accès rapide aux fonds et en faisant en sorte que leur valeur augmente. Les placements se composent de titres à revenu fixe et d'équivalents de trésorerie de grande qualité. Les fonds ne peuvent pas être investis dans des actions. La politique de placement de la Société inclut également des limites quant à la composition du portefeuille, à la qualité des placements et à leur durée ainsi que des limites par catégorie d'émetteurs, par émetteur et par secteur d'activité.

Le tableau qui suit présente la ventilation du portefeuille d'obligations en fonction des notations attribuées par Standard & Poor's et par Moody's, selon la plus élevée des deux, au 31 décembre.

Notation	2023		2022	
	Valeur comptable	Pourcentage du portefeuille	Valeur comptable	Pourcentage du portefeuille
AAA	30 002 \$	52,9 %	29 919 \$	55,1 %
AA	17 172	30,2 %	17 574	32,4 %
A	4 475	7,9 %	2 033	3,7 %
BAA	303	0,5 %	-	- %
BBB	4 835	8,5 %	4 737	8,7 %
Total	56 787 \$	100 %	54 262 \$	100 %

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

Exercice clos au 31 décembre 2024

14. Gestion des risques financiers (suite)

(b) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque de perte financière pouvant résulter de la variation des taux d'intérêt. De façon générale, l'exposition de la Société à ce type de risque se limite aux revenus de placement provenant des intérêts et des dividendes, qui seront moindres dans les périodes prolongées de baisse des taux d'intérêt, car les montants investis dans des titres à revenu fixe arrivant à échéance devront être réinvestis à des taux moindres.

Au 31 décembre 2024, la direction estime qu'en théorie, une variation soudaine de 1 % des taux d'intérêt, toutes les autres variables étant égales, aurait une incidence de quelque 2 054 117 \$ (1 549 975 \$ en 2023) sur la valeur marchande des obligations.

(c) Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité s'entend du risque que la Société ne dispose pas de liquidités suffisantes pour respecter ses engagements financiers. La Société comble l'essentiel de ses besoins en liquidités à partir de deux sources. D'abord, les dépenses de fonctionnement courantes sont financées au moyen des cotisations annuelles qui sont approuvées par le conseil d'administration et que les assureurs membres versent à la Société au début de chaque exercice.

Ensuite, si un assureur membre devient insolvable et que la Société doit indemniser des titulaires de police, celle-ci peut faire des prélèvements dans le fonds d'indemnisation.

15. Rémunération

Le personnel clé de la SIMA regroupe les membres du conseil d'administration et les principaux cadres de la Société. La rémunération versée au personnel clé au cours de l'exercice comprend les charges suivantes :

	2024	2023
Salaires	1 152 \$	1 042 \$
Avantages divers	113	107
	1 265 \$	1 148 \$

**Conseil
2024-2025**

Dave Oakden
Président du conseil
Consultant

Penny Lee
Vice-présidente du conseil
Consultante

Anne-Marie Beaudoin
Consultante

Alister Campbell
*Président et chef de la direction
SIMA*

Frédéric Cotnoir
*Premier vice-président exécutif
et chef des affaires juridiques et
secrétaire*
Intact Corporation financière

Christian Fournier
*Vice-président exécutif et leader,
Assurance de dommages*
Beneva

Tracy Garrad
Cheffe de la direction
Aviva Canada Inc.

Lisa Guglietti
*Première vice-présidente et cheffe
de l'exploitation, Conception de
produits d'assurance de
dommages*
La Compagnie d'assurance
générale Co-operators

Timothy Hodgson
Consultant

Marc Lipman
*Directeur régional adjoint,
Amériques, Président, Lloyd's
Canada Inc. et fondé de pouvoir au
Canada pour Les Souscripteurs du
Lloyd's*
Les Souscripteurs du Lloyd's

David MacNaughton
Président
Palantir Canada

Andy Taylor
Président et chef de la direction
Gore Mutual Insurance Company

Kathleen Thomas
Cheffe de la gestion des risques
Travelers Canada

Tamara Vrooman
Présidente et cheffe de la direction
Aéroport international de
Vancouver

Silvy Wright
Présidente et cheffe de la direction
La Corporation financière
Northbridge

Comités du conseil

Audit et risque

Andy Taylor (président)
Tracy Garrad
Lisa Guglietti
Penny Lee
Kathleen Thomas
Silvy Wright

***Gouvernance
et ressources humaines***

Dave Oakden (président)
Anne-Marie Beaudoin
Frédéric Cotnoir
Christian Fournier
Penny Lee
Marc Lipman

***Liaison pré-insolvabilité avec les
organismes de réglementation***

Penny Lee (présidente)
Anne-Marie Beaudoin
Alistair Campbell
Timothy Hodgson
David MacNaughton
Dave Oakden
Tamara Vrooman

***Administrateurs ayant quitté le
conseil de la SIMA en 2024**

Glenn Gibson (Président-directeur
général, The GTG Group)

Heather Masterson (Présidente-
directrice générale, Travelers
Canada)

Personnel 2024-2025

Personnel à temps plein

Alistar Campbell

Président et chef de la direction

Ian Campbell

Vice-président, Opérations

Denika Hall

Directrice, Opérations

Grant Kelly

Économiste principal

*Vice-président, Analyse financière
et affaires réglementaires*

Jeff Stewart

Vice-président, Finances

**Employés contractuels et
à temps partiel**

Mario Fiorino

*Conseiller juridique et secrétaire
général*

Mojdeh Kiani

Contrôleur, Finances

Zhe (Judy) Peng

Associée de recherche

Coordonnées

80, rue Richmond Ouest
bureau 607
Toronto (Ontario) M5H 2A4
Téléphone : 416-364-8677
www.pacicc.ca

Organismes provinciaux

Colombie-Britannique

Blair Morrison

*Chef de la direction et surintendant
des institutions financières*
Autorité des services financiers de
la Colombie-Britannique
600-750 rue Pender Ouest
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6C 2T8
Tél. : 604-660-3555
www.bcfssa.ca

Alberta

Chris Merriman

*Sous-ministre adjoint par interim
de la réglementation et des
politiques du secteur financier,
et surintendant des assurances
pensions et institutions financières*
Division de la réglementation et
des politiques du secteur financier
Conseil du trésor et Finances
Alberta
Immeuble Terrace
9515 – 107 Street, bureau 443
Edmonton (Alberta) T5K 2C3
Tél. : 780-427-8322
www.alberta.ca/insurance

Saskatchewan

Janette Seibel

*Surintendante adjointe des
assurances*
Administration des affaires
financières et des consommateurs
1919, Saskatchewan Drive
bureau 601
Regina (Saskatchewan) S4P 4H2
Tél. : 306-787-6700
www.fcaa.gov.sk.ca

Manitoba

J. Scott Moore

*Surintendant des institutions
financières*
Direction de la réglementation des
institutions financières
400, avenue St. Mary, bureau 500
Winnipeg (Manitoba) R3C 4K5
Tél. : 204-945-2542
[www.mbfinancialinstitutions.ca/
index.fr.html](http://www.mbfinancialinstitutions.ca/index.fr.html)

Ontario

Dexter John

Directeur général
Autorité ontarienne de
réglementation des
services financiers
5160, rue Yonge, 17^e étage,
C.P. 85
Toronto (Ontario) M2N 6L9
Tél. : 416-250-7250
www.fsco.gov.on.ca

Québec

Patrick Déry

*Surintendant de l'encadrement de
la solvabilité*
Autorité des marchés financiers
2640, boulevard Laurier, 6^e étage
Québec (Québec) G1V 5C1
Tél. : 418-525-0337
www.lautorite.qc.ca

Nouvelle-Écosse

David McCarron

*Surintendant des coopératives de
crédit*
Ministère des Finances et Conseil
du Trésor Nouvelle-Écosse,
Division des institutions
financières
Bureau du surintendant des
assurances
C.P. 2271
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 3C8
Tél. : 902-424-7552
www.novascotia.ca

Île-du-Prince-Édouard

Steve Dowling

*Directeur des services financiers
et aux consommateurs*
Ministère de la Justice et de la
Sécurité publique
105, rue Rochford
C.P. 2000
Charlottetown (Î.-P.-É.) C1A 7N8
Tél. : 902-368-4550
www.princeedwardisland.ca

Nouveau-Brunswick

Angela Mazerolle

Vice-présidente, Activités de réglementation, et Surintendante des assurances
Commission des services financiers et des services aux consommateurs
225, rue King, bureau 200
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 1E1
Tél. : 886-993-2222
www.fcnb.ca

Terre-Neuve-et-Labrador

Jennifer Crummey

Surintendante des assurances
Division de la réglementation des services financiers Service TNL
Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador
Immeuble Confederation, bloc Ouest, 2^e étage
C.P. 8700
St. John's (Terre-Neuve) A1B 4J6
Tél. : 709-729-4909
www.gov.nl.ca/dgsnl/insurance

Territoires du Nord-Ouest

Tegwen Jones

Surintendante des assurances
Ministère des Finances
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
Immeuble YK Centre, 3^e étage
4822 – 48th Street, C.P. 1320 (YK-3)
Yellowknife (T.-N.-O.) X1A 2L9
Tél. : 867-767-9171
www.fin.gov.nt.ca/fr

Yukon

Colleen Madore

Gestionnaire, Professions des affaires
Ministère des Services aux collectivités
2130, Second Avenue, 3^e étage
C.P. 2703 (C-5)
Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6
Tél. : 867-667-5111
www.community.gov.yk.ca/fr

Nunavut

Muhammad Akhtar Hussain

Surintendant des assurances
Ministère des Finances
Gouvernement du Nunavut
C.P. 2260
Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0
Tél. : 1-800-316-3324
www.gov.nu.ca/fr

Organisme fédéral

BSIF

Peter Routledge

Surintendant
Bureau du surintendant des institutions financières
255, rue Albert, 12^e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0H2
Tél. : 613-990-7788
www.osfi-bsif.gc.ca

Accelerant Insurance Company of Canada	Accelerant Compagnie d'Assurance du Canada
Affiliated FM Insurance Company	Corporation d'Assurances Affiliated FM
AIG Insurance Company of Canada	Compagnie d'Assurance AIG du Canada
Alberta Motor Association Insurance Company	Alberta Motor Association Insurance Company
Allianz Global Risks U.S. Insurance Company	Compagnie d'Assurance Allianz Risques Mondiaux É.-U.
Allied World Specialty Insurance Company	Compagnie d'assurance de spécialité Allied World
Allstate Insurance Company of Canada	Allstate du Canada, Compagnie d'Assurance
Alpha, compagnie d'assurances Inc.	ALPHA, compagnie d'assurances inc. (L')
American Agricultural Insurance Company	American Agricultural Insurance Company
American Bankers Insurance Company of Florida	American Bankers Compagnie d'Assurance Générale de la Floride
American Road Insurance Company	Compagnie d'Assurance American Road
Antigonish Farmers' Mutual Insurance Company	Antigonish Farmers' Mutual Insurance Company
Arch Insurance Company Ltd.	Compagnie d'assurance Arch Itée
Aspen Insurance U.K. Ltd.	Compagnie d'assurance Aspen UK
Associated Electric & Gas Insurance Services Ltd.	Services d'assurance associés électricité et gaz
Assurance Mutuelle des Fabriques de Québec	Assurance Mutuelle des Fabriques de Québec (L')
AssurePro Insurance Company Limited	AssurePro Insurance Company Limited
Atlantic Insurance Company Ltd.	Atlantic Insurance Company Ltd.
Aviva General Insurance Company	Aviva Compagnie d'Assurance Générale
Aviva Insurance Company of Canada	Aviva, Compagnie d'Assurance du Canada
AXIS Reinsurance Company (Canadian Branch)	AXIS Compagnie de Réassurance (succursale canadienne)
BCAA Insurance Corporation	BCAA Insurance Corporation
Belair Insurance Company Inc.	Compagnie d'assurance Belair Inc. (La)
Beneva	Beneva
Berkley Insurance Company	Compagnie d'Assurance Berkley
Boiler Inspection and Insurance Company of Canada	Compagnie d'Inspection et d'Assurance Chaudières et Machinerie (La)
CAA Insurance Company (Ontario)	CAA Insurance Company (Ontario)
Canadian Farm Insurance Corporation	Canadian Farm Insurance Corporation
Canadian Northern Shield Insurance Company	Bouclier du Nord Canadien, Compagnie d'assurance (Le)
Canadian Premier General Insurance Company	Compagnie d'assurances générales Première du Canada (La)
Canassurance, General Insurance Company Inc.	Canassurance, compagnie d'assurances générales inc.
Carleton-Fundy Mutual Insurance Company	Carleton-Fundy Mutual Insurance Company
Certas Direct Insurance Company	Certas direct, compagnie d'assurances
Certas Home and Auto Insurance Company	Certas, compagnie d'assurances habitation et auto

Cherokee Insurance Company
 Chubb Insurance Company of Canada
 Clare Mutual Insurance Company
 Coachman Insurance Company
 Continental Casualty Company
 Co-operators General Insurance Company
 CorePointe Insurance Company
 CUMIS General Insurance Company

Definity Insurance Company
 Desjardins General Insurance Inc.
 Dominion of Canada General Insurance Company (The)

Ecclesiastical Insurance Office PLC
 Echelon Insurance
 Elite Insurance Company
 Employers Insurance Company of Wausau
 Endurance Specialty Insurance Ltd.
 Esurance Insurance Company of Canada
 Europ Assistance S.A.
 Everest Insurance Company of Canada

Factory Mutual Insurance Company
 FCT Insurance Company Ltd.
 Federal Insurance Company
 Federated Insurance Company of Canada

Fenchurch General Insurance Company
 First North American Insurance Company

Fortress Insurance Company
 Four Points Insurance Company Ltd.

General Reinsurance Corporation
 Germania Mutual Insurance Company
 GMS Insurance Inc.
 Gore Mutual Insurance Company
 GPIC Insurance Company
 Great American Insurance Company
 Groupe Estrie-Richelieu, Compagnie d'assurance (Le)

Cherokee Insurance Company
 Chubb du Canada Compagnie d'Assurance
 Clare Mutual Insurance Company
 Coachman Insurance Company
 Compagnie d'assurance Continental Casualty (La)
 Compagnie d'Assurance Générale Co-operators (La)
 Compagnie d'Assurance CorePointe (La)
 Compagnie d'Assurance Générale CUMIS (La)

Definity Insurance Company
 Desjardins Assurances Générales Inc.
 Compagnie d'assurance générale Dominion du Canada

Société des Assurances Ecclésiastiques
 Échelon Assurance
 Compagnie d'Assurances Élite (La)
 Compagnie d'Assurances des Employeurs de Wausau
 Assurances spécialisées Endurance Itée
 Esurance du Canada, Compagnie d'Assurance
 Europ Assistance S.A.
 Compagnie d'Assurance Everest du Canada (La)

Factory Mutual Insurance Company
 Compagnie D'Assurances FCT Ltée
 Compagnie d'assurances Fédérale
 Federated, compagnie d'assurances du Canada (La)

Fenchurch Compagnie d'Assurance Générale
 Nord-Américaine, Première Compagnie d'Assurance (La)

Fortress Insurance Company
 Four Points Insurance Company Ltd.

General Reinsurance Corporation
 Germania Mutual Insurance Company
 GMS Insurance Inc.
 Gore Mutual Insurance Company
 Compagnie d'assurance GPIC
 Compagnie d'Assurance Great American
 Groupe Estrie-Richelieu, Compagnie d'assurance (Le)

Hartford Fire Insurance Company Ltd.
HDI Global SE Canada Branch
HDI Global Speciality SE
Heartland Farm Mutual Inc.
Hudson Insurance Company

Compagnie d'Assurance Incendie Hartford (La)
HDI Global SE (succursale canadienne)
HDI Global Assurance Spécialités SE
Heartland Farm Mutual Inc
Hudson Insurance Company

Industrial-Alliance Insurance Auto and Home Inc.

Industrielle-Alliance, Assurance
auto et habitation inc.

Industrial-Alliance Pacific General
Insurance Corporation
Insurance Company of Prince Edward Island
Insurance Corporation of British Columbia
Intact Insurance Company

Industrielle-Alliance Pacifique, Compagnie
d'Assurances Générales
Insurance Company of Prince Edward Island
Insurance Corporation of British Columbia
Intact Compagnie d'assurance

Jevco Insurance Company
Jewelers Mutual Insurance Company, SI

Compagnie d'Assurances Jevco (La)
Jewelers, Compagnie d'Assurance Mutuelle
par actions

Liberty Mutual Insurance Company
Lloyd's Underwriters

Compagnie d'Assurance Liberté Mutuelle (La)
Les Souscripteurs du Lloyd's

Markel International Insurance Company
Limited (Canada Branch)
MAX Insurance
Mennonite Mutual Insurance Company
(Alberta) Ltd.
Millennium Insurance Corporation
Mitsui Sumitomo Insurance Company Ltd.
Motors Insurance Corporation
Munich Reinsurance America Inc.
Mutual Fire Insurance Company
of British Columbia (The)
Mutuelle d'Église
My Mutual Insurance Limited

Markel compagnie d'assurance internationale
limitée (succursale canadienne)
MAX Insurance
Mennonite Mutual Insurance Company
(Alberta) Ltd.
La Corporation d'assurance Millenium
Compagnie d'Assurance Mitsui Sumitomo Limitée
Compagnie d'Assurance Motors (La)
Réassurance Munich Amérique, Inc.
Mutual Fire Insurance Company
of British Columbia (The)
Mutuelle d'Église
My Mutual Insurance Limited

N.V. Hagelunie
National Bank Life Insurance Company

National Liability & Fire Insurance Company
New Home Warranty Insurance (Canada)
Corporation (The)
Nordic Insurance Company of Canada (The)
Northbridge General Insurance Corporation
Novex Insurance Company

N.V. Hagelunie
Assurance-vie Banque Nationale, Compagnie
d'assurance-vie

National Liability & Fire Insurance Company
New Home Warranty Insurance (Canada)
Corporation (The)
Nordique, Compagnie d'assurance du Canada (La)
Société d'assurance générale Northbridge
Novex Compagnie d'assurance

Old Republic Insurance Company of Canada	Ancienne République, Compagnie d'Assurance du Canada (L')
Optimum Insurance Company Inc.	Optimum Société d'Assurance Inc.
Optimum West Insurance Company	Optimum West Insurance Company
PAFCO Insurance Company	PAFCO compagnie d'assurance
Peace Hills General Insurance Company	Peace Hills General Insurance Company
Pembridge Insurance Company	Pembridge, compagnie d'assurance
Personal General Insurance Inc.	Personnelle, assurances générales Inc. (La)
Personal Insurance Company (The)	Personnelle, Compagnie d'Assurances (La)
Petline Insurance Company	Compagnie d'assurance Petline
Pilot Insurance Company	Pilot Insurance Company
Portage La Prairie Mutual Insurance Company	Portage La Prairie Mutual Insurance Company (The)
Primum Insurance Company	Primum compagnie d'assurance
Prince Edward Island Mutual Insurance Company	Prince Edward Island Mutual Insurance Company
Pro-Demnity Insurance Company	Pro-Demnity Insurance Company
Promutuel Réassurance	Promutuel Réassurance
Protective Insurance Company	Protectrice, société d'assurance (La)
Prysm General Insurance Inc.	Prysm assurances générales inc.
Quebec Assurance Company	Compagnie d'Assurance du Québec
RBC Insurance Company of Canada	Compagnie d'assurance RBC du Canada
Red River Mutual Insurance Company	Red River Mutual Insurance Company
RiverStone International Insurance, Inc.	Assurance Internationale RiverStone
Royal & SunAlliance Insurance Company of Canada	Royal & SunAlliance du Canada, société d'assurances
S & Y Insurance Company	S & Y Compagnie d'Assurance
Safety National Casualty Corporation	Safety National Casualty Corporation
Sandbox Mutual Insurance	Sandbox Mutual Insurance
SCOR UK Company Limited (Canadian Branch)	SCOR UK Company Limited (succursale canadienne)
Scottish & York Insurance Company Ltd.	Compagnie d'assurance Scottish & York Limitée
Security National Insurance Company	Sécurité Nationale Compagnie d'Assurance
Sentry Insurance, A Mutual Company	Société mutuelle d'assurance Sentry (La)
SGI Canada Insurance Services Ltd.	SGI Canada Insurance Services Ltd.
Sompo Japan Nipponkoa Insurance Inc.	Assurances Sompo Nipponkoa du Japon Inc.
Sonnet Insurance Company	Compagnie d'assurance Sonnet
South Eastern Mutual Insurance Company	South Eastern Mutual Insurance Company
Sovereign General Insurance Company (The)	Souveraine, Compagnie d'Assurance Générale (La)
St. Paul Fire & Marine Insurance Company	Compagnie d'Assurance Saint Paul
Stanley Mutual Insurance Company	Stanley Mutual Insurance Company
Starr Insurance & Reinsurance Ltd.	Starr Insurance & Reinsurance Ltd.

Swiss Re Corporation Solutions America
Insurance Corporation

Swiss Re Corporation Solutions America
Insurance Corporation

TD Direct Insurance Inc.
TD General Insurance Company
TD Home and Auto Insurance Company
Technology Insurance Company Inc.
Temple Insurance Company (The)
Tokio Marine & Nichido Fire Insurance
Company Ltd.
Tokio Marine Canada Ltd.
Traders General Insurance Company
Trafalgar Insurance Company of Canada
Trans Global Insurance Company
Travelers Insurance Company of Canada
Trisura Guarantee Insurance Company
Triton Insurance Company
TTC Insurance Company Limited

TD assurance directe inc.
Compagnie d'Assurances Générales TD
Compagnie d'assurance habitation et auto TD
Société d'assurance Technologie
Compagnie d'assurance Temple (La)
Tokio Maritime & Nichido Incendie Compagnie
d'Assurances Ltée
Tokio Maritime Canada Itée
Compagnie d'Assurance Traders Générale
Compagnie d'assurance Trafalgar du Canada
Compagnie d'assurances Trans Globale
Compagnie d'Assurance Travelers du Canada (La)
Compagnie d'assurance Trisura Garantie
Compagnie d'assurance Triton
TTC Insurance Company Limited

Unica Insurance Inc.
Unifund Assurance Company
Unique General Insurance Inc. (L')
United General Insurance Corporation
United States Liability Insurance Company

Unica assurances inc.
Unifund, Compagnie d'Assurance
Unique Assurances Générales Inc. (L')
United General Insurance Corporation
United States Liability Insurance Company

Verassure Insurance Company

Compagnie d'assurance Verassure

Wawanesa Mutual Insurance Company (The)
Westland Insurance Company Limited
Westport Insurance Corporation
Wynward Insurance Group

Compagnie Mutuelle d'Assurance Wawanesa (La)
Westland Insurance Company Limited
Société d'assurance Westport
Wynward Insurance Group

XL Specialty Insurance Company

Compagnie d'assurance XL Spécialité

Zenith Insurance Company
Zurich Insurance Company

Compagnie d'Assurance Zénith
Zurich Compagnie d'Assurances SA